

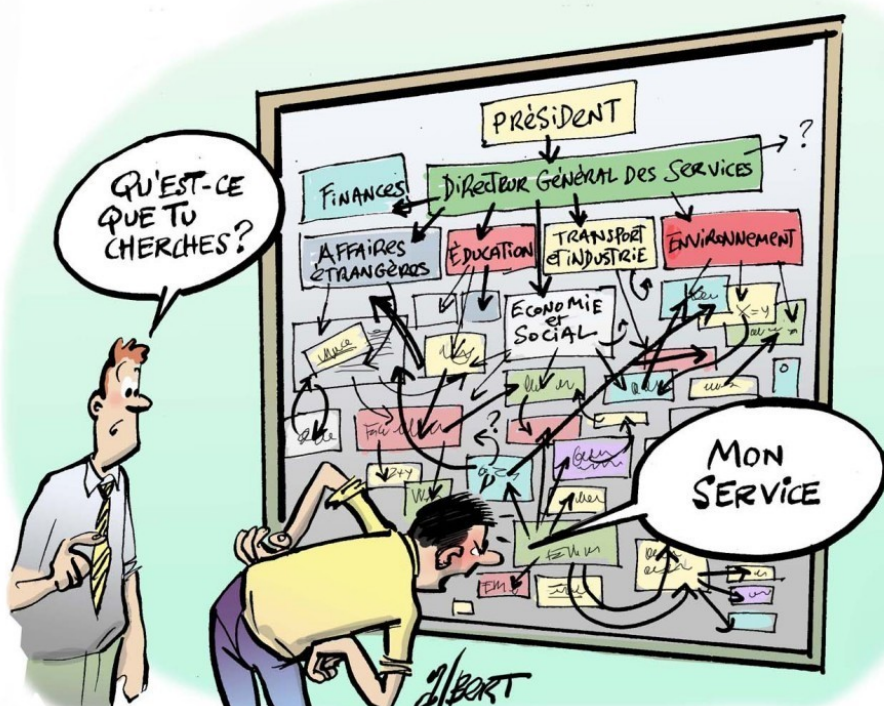
VENT DU SUD

**Le journal qui dépose
mais qui ne se fait pas
que des amis...**

ASCT, AGENTS D'ESCALE ET DE LA VENTE

de l'ESV TGV RA, de l'ESV Rhodanien, de l'établissement NFL

Le journal « Vent du Sud » a été créé en 2003 par la section SUD-Rail de l'ECT de Lyon et était donc diffusé aux ASCT. 14 ans et 101 numéros plus tard, le Vent du Sud élargit le champ de ses lecteurs pour devenir un journal couvrant les 3 établissements suivants (NFL, ESV Rhodanien, ESV TGV RA) et les différents métiers qui les composent ! Alors que la direction éclate tout (les métiers comme les établissements), SUD-Rail fera le nécessaire pour unir tous les salariés de ces 3 établissements et ce journal s'inscrit dans cette logique.



Depuis la création des ESV, c'est un bordel monstre. Plus personne ne sait qui gère quoi ? Qui fait quoi ? Qui dépend d'où ? Qui dépend de qui ?

Les dirigeants ne savent plus répondre à rien... (remarquez ça ne change pas beaucoup !)

Cette réorganisation est une nouvelle démonstration de l'amateurisme de nos dirigeants !

A LA VENTE

Les guichets continuent d'être supprimés les uns après les autres par la direction. Dans les petites gares comme dans la grande gare de la Part-Dieu, la logique est la même : réduire au maximum le nombre de points de vente (moins 7 postes de vendeurs sur la gare de la part-dieu par exemple ; et fermetures en septembre de plusieurs petites gares). Et quand ce ne sont pas des fermetures, ce sont les amplitudes horaires qui sont fortement réduites. Cela devient un parcours du combattant pour acheter un billet en gare ! Un comble !!!

A L'ESCALE

Entre suppressions de postes et recours massif aux contrats précaires, les agents d'Escale sont eux aussi dans le viseur de la direction. De plus, la direction veut leur faire faire de plus en plus de tâches dont une partie ne relève pas de leurs missions. La soit disant polyvalence... qui n'est en fait qu'un terme pour casser les métiers !!!



AU CONTRÔLE

Avec la disparition de l'ECT, il paraît indispensable de sauvegarder un parcours professionnel équitable pour tous les ASCT. Ainsi, pour SUD-Rail, aucun ASCT doit se voir imposer une affectation en brigade au sein de l'établissement NFL.

Nous revendiquons que les futures embauches se fassent à NFL, puis que les ASCT déroulent en fonction de leur ancienneté vers l'ESV Rhodanien, puis vers l'ESV TGV.

SUD-Rail a lancé une pétition en ce sens signée par près de 400 ASCT de Lyon.

La direction s'est engagée dernièrement à réunir les OS à l'automne pour fixer les règles d'un parcours professionnel ASCT qui tiendra compte de la nouvelle organisation.

D'ici là, la direction s'est engagée à affecter toute mutation, venant d'un ECT d'une autre région, sur l'établissement NFL au PU.

Il n'y aura pas d'élections anticipées !

Dans le cadre de la création de ces ESV, la direction régionale a réuni les organisations syndicales le 19 juillet pour les informer qu'elle comptait déclencher des élections DP anticipées pour le 23 novembre 2017. (Pour rappel, les élections professionnelles sont prévues en novembre 2018).

L'ensemble des organisations syndicales (CGT, SUD-Rail, UNSA, CFDT, FO) se sont opposées à ces élections anticipées ; nous pensons qu'il n'est pas sérieux d'organiser 2 élections en 1 an ! D'autant plus que les cheminots ont voté il y a seulement 1 an 1/2. La direction vient de nous aviser qu'elle entendait ce refus unitaire et qu'elle respecterait finalement le calendrier prévu avec donc de prochaines élections en novembre 2018.

Plus que jamais, pour avoir un maximum d'infos au jour le jour, c'est sur :

www.sudraillyon.org

Passage en mi-solde suite maladie

La direction, qui s'amuse à détricoter le Statut, a modifié ces derniers mois les règles concernant le passage en mi-solde, et bien évidemment, ce n'est pas à l'avantage des cheminots ! Jusque-là, il fallait qu'un agent soit absent 184 jours (sans interruption) pour basculer en mi-solde à partir du 185e jour d'absence. Autrement dit, la reprise du travail permettait en cas de nouvel arrêt maladie, d'obtenir l'intégralité de son salaire. Ce n'est plus le cas aujourd'hui !

La direction a décidé que dorénavant, il fallait calculer l'absence sur les 12 mois glissants, qui précèdent l'arrêt.

Le Statut est donc maintenant rédigé ainsi :

ARTICLE 3.1 du Chapitre 12 du RH00001 (Statut)

Du 1er au 184ème jour d'interruption de service, décomptés sur les douze mois précédant la prescription, l'agent a droit à des prestations en espèces dont le montant est égal à la totalité du traitement, de l'indemnité de résidence et des éléments fixes de rémunération assimilés au traitement et à l'indemnité de résidence du point de vue de la répercussion des absences.

Du 185ème au 365ème jour d'interruption de service, décomptés sur les douze mois précédant la prescription, l'agent perçoit des prestations en espèces dont le montant est égal à la moitié des éléments visés aux 2 alinéas précédents ; toutefois, le montant de l'indemnité de résidence et les éléments assimilés à l'indemnité de résidence au point de vue de la répercussion des absences, sont intégralement pris en compte dans le calcul des prestations en espèces.

SUD-Rail est signataire de l'accord régional Agressions qui vous donne des droits !

Si les agents de la Vente, de l'Escale et des Trains ont un point commun, c'est le fait d'être particulièrement exposés aux incivilités, aux menaces, aux outrages, aux agressions physiques.

Si vous êtes victimes d'une agression, d'une menace ou d'un outrage, ne laissez pas passer et appliquez l'accord régional signé par SUD-Rail :

- 1. Appelez votre service de commande ou responsable hiérarchique et faites vous relever sur le champ.**
- 2. Demandez à être pris en charge par l'astreinte ; il vous assistera durant toute la procédure.**
- 3. Déposez plainte au plus vite.** Le cadre d'astreinte ou un hiérarchique doit vous accompagner.
- 4. Consultez un médecin ou un service hospitalier en cas d'urgence.** Votre salaire et indemnités ne sont pas amputés en cas d'arrêt de travail suite à agression, outrage, ...
- 5. Faites une déclaration d'accident du travail.** Le cadre d'astreinte ou un hiérarchique doit la remplir en respectant scrupuleusement les éléments que vous lui déclarez.
- 6. Sollicitez la cellule de soutien psychologique (0800391787) si vous en ressentez le besoin.**
- 7. Vous serez assisté d'un avocat.** Une fois votre dossier constitué, la SNCF doit mettre à votre disposition un avocat et vous tenir informé tout au long de l'instruction et ce jusqu'à ce que le jugement soit prononcé.

Une indemnité devra vous être affectée par votre établissement, maximum 6 mois après votre agression.

Contactez un militant SUD-Rail si vous rencontrez le moindre problème dans ces différentes démarches.



COSMO... le nouvel outil qui cache une logique de casse des métiers !

Le nouvel outil de contrôle dénommé COSMO (*proche d'un smartphone*) doit être déployé dès octobre pour les agents d'Escale (*et ASCT lors des Accueil-Embarquements*) en remplacement du Pidion et au premier semestre 2018 pour les ASCT en remplacement de l'Accelio. Après la tenue unique, c'est l'outil de contrôle unique qui s'apprête donc à être déployé.

L'objectif est clairement de faire disparaître les spécificités métiers pour les fondre dans un grand métier « Voyageurs » polyvalent dédié à une activité spécifique.

Les agents d'Escale sont pourtant à la base des agents sédentaires d'accueil et de renseignement. Les ASCT sont eux des agents roulants chargés du contrôle et formés à la sécurité ferroviaire. Remettre en cause ces spécificités est une remise en cause du dictionnaire des filières ainsi qu'une atteinte du cœur de ces métiers.

Portiques... la déshumanisation se poursuit !

Les portiques ont donc débarqué à Paris Gare de Lyon. Les tests devaient débuter le 19 juillet mais toujours aussi sérieuse, la direction a tout annulé 2 jours avant et reporté les tests à septembre. La gare de la Part Dieu en sera équipée cet hiver.

L'objectif est double :

1. Remplacer les dispositifs d'Accueil-Embarquements par ces portiques et limiter le nombre d'agents présents au strict minimum.
2. Cesser le contrôle à bord des TGV pour ensuite diminuer le nombre d'ASCT.

N'hésitez pas à contacter **SUD-Rail** pour toutes vos questions, pour faire part de problèmes rencontrés, pour échanger sur des revendications :

Tel SUD-Rail : 04 78 38 15 08

E-mail SUD-Rail : sudraillyon@gmail.com



La petite maxime du VENT DU SUD n° 102

« Vivre, c'est ne pas se résigner »